

**« Déclaration du demandeur » contenant les renseignements exigés
en vertu des articles 32 et 33 de la *Loi sur certaines mesures
permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de
sécurité des barrages* (RLRQ, c. M-11.6)**

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Nom

Autres noms

Indiquez les autres noms utilisés au Québec enregistrés auprès du Registrarie des entreprises du Québec.

Indiquez le NEQ.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Indiquez les coordonnées complètes du siège social de la personne morale.

N° Rue Bureau/Appartement

Municipalité/Ville Arrondissement Code postal

Province Pays

N° de téléphone Poste Télécopieur (facultatif)

Nombre de personnes (administrateurs, dirigeants et actionnaires) qui ne sont pas visées par la déclaration (ne résidant pas au Canada, ne possédant pas d'établissements au Canada ou personnes morales de droit public) :

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Gestionnaire
IDENTIFICATION M. Mme

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Nom	Prénom	Date de naissance
Nº	Rue	Bureau/Appartement
Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
Province	Pays	
Nº de téléphone	Poste	Télécopieur (facultatif)

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- Directeur d'usine Trésorier
 Président Directeur général
 Vice-président Autres, précisez :
 Secrétaire

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Gestionnaire
IDENTIFICATION M. Mme

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Nom	Prénom	Date de naissance
Nº	Rue	Bureau/Appartement
Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
Province	Pays	
Nº de téléphone	Poste	Télécopieur (facultatif)

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- Directeur d'usine Trésorier
 Président Directeur général
 Vice-président Autres, précisez :
 Secrétaire

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT

Dirigeant Administrateur Gestionnaire

IDENTIFICATION

M. Mme

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Nom	Prénom	Date de naissance
-----	--------	-------------------

Nº	Rue	Bureau/Appartement
----	-----	--------------------

Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
--------------------	----------------	-------------

Province	Pays
----------	------

Nº de téléphone	Poste	Télécopieur (facultatif)
-----------------	-------	--------------------------

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

Directeur d'usine
 Président
 Vice-président
 Secrétaire

Trésorier
 Directeur général
 Autres, précisez :

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT

Dirigeant Administrateur Gestionnaire

IDENTIFICATION

M. Mme

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Nom	Prénom	Date de naissance
-----	--------	-------------------

Nº	Rue	Bureau/Appartement
----	-----	--------------------

Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
--------------------	----------------	-------------

Province	Pays
----------	------

Nº de téléphone	Poste	Télécopieur (facultatif)
-----------------	-------	--------------------------

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

Directeur d'usine
 Président
 Vice-président
 Secrétaire

Trésorier
 Directeur général
 Autres, précisez :

DECLARATION OBLIGATOIRE

Veuillez répondre à toutes les questions de cette section.

- A. Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a un lien de dépendance, au sens de la *Loi sur les impôts* (chap. I-3), avec une personne qui exerce une activité similaire, alors qu'une accréditation délivrée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou de ses règlements a été suspendue, révoquée ou a fait l'objet d'une injonction ou d'une ordonnance à cet effet ? (art. 32, al. 1 (10) de la *Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages*, ci-après nommée LMA)**

Si oui, identifiez la ou les personnes et indiquez la nature des liens de dépendance, ainsi que la nature des activités exercées.

Oui Non

- B. Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 est le prête-nom d'une autre personne ? (art. 32, al. 1 (1) LMA)**

Si oui, identifiez la personne concernée, de même que la personne pour laquelle elle sert de prête-nom, avec ses coordonnées et sa date de naissance. Indiquez également les motifs qui justifient l'utilisation d'un prête-nom.

Oui Non

- C. Au cours des cinq dernières années, est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a été déclaré coupable (art. 32, al. 1 (2) LMA) :**

D'une infraction à une loi fiscale liée à l'exercice d'activités visées par l'accréditation demandée ou détenue ?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'infraction et la date de la déclaration de culpabilité et décrivez sommairement les activités à l'occasion desquelles l'infraction a été commise.

Oui Non

D'une infraction criminelle liée à l'exercice d'activités visées par l'accréditation demandée ou détenue?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'acte criminel et la date de la déclaration de culpabilité et décrivez sommairement les activités à l'occasion desquelles l'acte criminel a été commis.

Oui

Non

D'un acte criminel prévu par les articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (Lois révisées du Canada, 1985, chapitre C-46)?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'acte criminel et la date de la déclaration de culpabilité.

Oui

Non

D. La personne morale identifiée à la section 1 ou un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a-t-elle été déclarée coupable d'une infraction à toute loi dont le ministre est chargé de l'application ou à un de ses règlements?

Au cours des cinq dernières années si le montant minimal de l'amende dont était possible le contrevenant pour cette infraction était celui qui est prévu dans l'article 44 (art. 32, al. 1 (4)a) LMA)?

Si oui, identifiez la ou les personnes et indiquez la nature de l'infraction ainsi que la date de la déclaration de culpabilité.

Oui

Non

Au cours des deux dernières années, dans les autres cas.

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'acte criminel et la date de la déclaration de culpabilité et décrivez sommairement les activités à l'occasion desquelles l'acte criminel a été commis.

Oui

Non

E. Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 est en défaut de respecter :

Un avis d'exécution transmis en vertu de l'article 17, sauf le cas prévu par le paragraphe 8° de l'article 32 de la LMA (art. 32, al. 1 (5) LMA) ?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez l'objet et la date de l'avis d'exécution.

Oui

Non

Une ordonnance rendue en vertu de toute loi dont le ministre est chargé de l'application (art. 32, al. 1 (6) LMA)?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez l'objet et la date de l'ordonnance.

Oui

Non

Une injonction rendue en vertu de toute loi dont le ministre est chargé de l'application (art. 32, al. 1 (7) LMA) ?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez l'objet et la date de l'injonction.

Oui

Non

F. Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 est en défaut de payer un montant dû en vertu de toute loi dont le ministre est chargé de l'application ou d'un de ses règlements, y compris le défaut de payer une amende ou une sanction administrative pécuniaire (art. 32, al. 1 (8) LMA)?

Si oui, identifiez la ou les personnes et précisez les motifs et le montant de la dette.

Oui

Non

G. La personne morale identifiée à la section 1 ou un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 est-il en défaut de respecter toute disposition de toute loi dont le ministre est chargé de l'application ou d'un de ses règlements et n'a pas remédié¹ aux manquements constatés lors d'une inspection ou d'une enquête dans le délai ou les conditions impartis pour le faire (art. 32, al. 1 (9) LMA)?

Si oui, identifiez la ou les personnes et précisez les motifs ainsi que la nature des manquements non corrigés.

Oui

Non

¹ Il s'agit du fait de ne pas avoir réalisé l'ensemble des correctifs mentionnés dans un avis de non-conformité, lorsque la date limite précisée dans l'avis est dépassée.

H. Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a un lien de dépendance, au sens de la *Loi sur les impôts* (chap. I-3), avec une personne qui exerce une activité similaire, alors qu'une accréditation délivrée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou de ses règlements a été suspendue, révoquée ou a fait l'objet d'une injonction ou d'une ordonnance à cet effet (art. 32, al. 1 (10) LMA)?

Si oui, identifiez la ou les personnes et indiquez la nature des liens de dépendance, ainsi que la nature des activités exercées.

Oui

Non

I. Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a conclu un contrat de prêt d'argent pour le financement d'activités visées par l'accréditation demandée ou détenue (art. 33, al. 1 LMA)?

Si oui, est-ce que ce prêteur d'argent ou, s'il s'agit d'une personne morale, celle-ci ou un de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires a, au cours des cinq dernières années :

été déclaré coupable d'une infraction à une loi fiscale ou d'une infraction criminelle liée à l'exercice d'activités visées par l'accréditation demandée ou détenue ou d'un acte criminel prévu par les articles 467.11 à 467.13 du *Code criminel* (art. 33, al. 1 LMA)?

Oui

Non

Si oui, identifiez la ou les personnes et indiquez la nature de l'infraction, ainsi que la date de la déclaration de culpabilité, et décrivez sommairement les activités à l'occasion desquelles l'infraction a été commise.

Oui

Non

Si la case « Oui » a été cochée pour une des quatre questions précédentes et que la personne visée est une personne physique, indiquez ses coordonnées personnelles.

Nom	Prénom	Date de naissance
-----	--------	-------------------

Nº	Rue	Bureau/Appartement
----	-----	--------------------

Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
--------------------	----------------	-------------

Province	Pays
----------	------

Si, pour les quatre questions précédentes, la case « Oui » a été cochée et que la personne visée est une personne morale, indiquez ses coordonnées.

Nom		
-----	--	--

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		
-------------------------------------	--	--

Nº	Rue	Bureau/Appartement
----	-----	--------------------

Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
--------------------	----------------	-------------

Province	Pays
----------	------

STATUT Dirigeant Administrateur Gestionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Indiquez les coordonnées personnelles de chacun des administrateurs, dirigeants et actionnaires de la personne morale agissant comme le prêteur d'argent. Si le nombre de cases est insuffisant, faites des copies.

Nom	Prénom	Date de naissance
-----	--------	-------------------

Nº	Rue	Bureau/Appartement
----	-----	--------------------

Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
--------------------	----------------	-------------

Province	Pays
----------	------

DECLARATION FORMELLE POUR UNE PERSONNE MORALE

Je déclare que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts et complets et qu'ils correspondent à ceux qui ont été recueillis pour chacune des personnes visées par la déclaration.

--	--

Nom

Prénom

--	--

Signature

Date de la signature

Résolution du conseil d'administration ci-jointe mandatant le signataire.

Le signataire doit
être désigné par une
résolution du conseil
d'administration de la
personne morale.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs peut, en tout temps, vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Prenez note que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs peut refuser de délivrer ou de renouveler un certificat d'accréditation, le modifier, le suspendre ou le révoquer si le demandeur ou le titulaire a produit une déclaration, un document ou un renseignement faux ou s'il a dénaturé un fait important pour la délivrance, le maintien ou le renouvellement du certificat d'accréditation (article 32, 3^o alinéa de la *Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages*). De plus, la production d'une déclaration fausse ou trompeuse peut donner lieu à une poursuite pénale.

Résolution du conseil d'administration

Aux fins de la déclaration (articles 32 et 33 de la *Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages*)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de :

Nom de la personne morale		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Lors d'une réunion du conseil d'administration tenue au :		
N°		Rue
Municipalité/Ville		Arrondissement
Province		Pays

Ayant quorum, étaient présents les membres du conseil d'administration énumérés ci-après :

Désignation d'un signataire :

Sur proposition dûment constituée, appuyée et adoptée, il est résolu que :

Nom de la personne désignée par le conseil d'administration
soit autorisée, au nom de :

Nom de la personne morale

à signer tous les documents exigés en vertu des articles 32 et 33 de la *Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages*.

Copie certifiée d'un extrait du procès-verbal du conseil d'administration.

Nom	Prénom
Signature	Date
Titre	